

Annexe 1

Relevé normalisé d'observation / Registre de détection des pollutions

RELEVÉ NORMALISÉ D'OBSERVATION / REGISTRE DE DÉTECTION DES POLLUTIONS AUCUNE POLLUTION DÉTECTÉE HELCOM Accord de Bonn Convention de Barcelone

AUTORITE NOTIFICATRICE	IMMAT.AERONEF	N° : DE MISSION	CDT DE BORD	COPILOTE	OPERATEUR	OBSERVA-TEUR	JOUR	DATE	MOIS	ANNEE

TYPE DE VOL	ROUTE / ZONE	TEMPS DE VOL EN MER		TIME DE VOL EN MER		TOTAL	
		JOUR	NUIT	JOUR	NUIT	TEMPS DE VOL EN MER	TEMPS DE VOL EN MER
		Hr	Mn	Hr	Mn	Hr	Mn

N°:	CODE ZONE	HEURE UTC	POSITION		DIMENSIONS		% COUVER-TURE	ZONE MAZOUTEE km ²	% ZONE D'APPARENCE DES HYDROCARBURES						VOLUME MINIMUM m ³	VOLUME MAXIMUM m ³	COMBAT OUI / NON
			LATITUDE 'NORD'	LONGITUDE 'EST / OUEST'	LONGUEUR km	LARGEUR km			1	2	3	4	5	autre			

N°:	TYPE POLL	DETECTION						PHOTO	VIDEO	FLIR	TEMPS					REMARQUES	
		SLAR	IR	UV	VIS	MW	LF	O / N	O / N	O / N	VENT	NUAGE	VIS	MER	Wx		

N°:	REMARQUES	TABLEAU APPARENCE D'HYDROCARBURES			
		No	APPARENCE D'HYDROCARBURES DESCRIPTION	VOLUME MINIMUM m ³ / km ²	VOLUME MAXIMUM m ³ / km ²
		1	REFLETE	0.04	0.30
		2	ARC EN CIEL	0.30	5.00
		3	METALLIQUE	5.00	50.0
		4	VRAIE COLEUR DISCONTINUE	50.0	200
		5	VRAIE COLEUR	200	>200

Annexe 2

Guide d'exécution du Relevé normalisé d'observation / Registre de détection des pollutions

GUIDE D'EXECUTION DU RELEVÉ NORMALISÉ D'OBSERVATION / REGISTRE DE DÉTECTION DES POLLUTIONS

HELCOM :	Cocher la case HELCOM si le vol a été effectué dans la zone HELCOM.
ACCORD DE BONN :	Cocher la case ACCORD DE BONN si le vol a été effectué dans la zone de l'Accord de Bonn.
CONVENTION DE BARCELONE :	Cocher la case CONVENTION DE BARCELONE si le vol a été effectué dans la zone de la Convention de Barcelone.
PAS DE POLLUTION DÉCELÉE :	Cocher AUCUNE POLLUTION DECELEE si aucune pollution n'a été détectée.
AUTORITÉ NOTIFICATRICE :	Autorité nationale responsable de la lutte contre la pollution.
IMMATRICULATION AÉRONEF :	Lettres / chiffres de l'immatriculation de l'aéronef.
N° MISSION :	Numéro national affecté à la mission.
TYPE DE VOL :	Désignation nationale du type de vol, comme suit : NAT - National REG - Régional EXER - Exercice OPS - Vol opérationnel RIG - Patrouille plates-formes pétrolières SHIP - Patrouille de contrôle de la navigation TDH - Vol du Tour d'Horizon CEPCO - Co-ordinated Extended Pollution Control (Opération coordonnée et élargie de lutte contre la pollution)
CDT de BORD :	Nom du Commandant de Bord
COPILOTE :	Nom du copilote
OPÉRATEUR :	Nom de l'opérateur
OBSERVATEUR :	Nom de l'observateur
JOUR :	Numéros affectés aux jours de la semaine : Lundi - 01 Mardi - 02 Mercredi - 03 Jeudi - 04 Vendredi - 05 Samedi - 06 Dimanche - 07
DATE / MOIS / ANNÉE :	Deux chiffres pour indiquer la date / le mois / l'année du vol.
ROUTE / ZONE :	Route ou zone du vol.
TEMPS AU-DESSUS DE LA MER - DE JOUR :	Temps passé de jour au-dessus de la mer.
TEMPS AU-DESSUS DE LA MER - DE NUIT :	Temps passé de nuit au-dessus de la mer.
TEMPS TOTAL AU-DESSUS DE LA MER :	Temps total écoulé entre le moment où la côte a été quittée et le retour à la côte.
N° :	Numéro affecté à la détection de la pollution.

CODE DE ZONE :

Code téléphonique international du pays (de la zone) dans lequel se trouve la pollution :

Accord de Bonn

Allemagne	49	Belgique	32
Danemark	45	France	33
Norvège	47	Pays-Bas (Royaume des)	31
Royaume-Uni	44	Suède	46

HELCOM

Allemagne	49	Danemark	45
Estonie	372	Finlande	358
Lattonie	371	Lituanie	370
Pologne	48	Fédération de Russie	7
Suède	46		

Convention de Barcelone

Albanie	355	Algérie	213
Bosnie and Herzégovine	387	Croatie	385
Chypre	357	Egypte	20
Espagne	36	France	33
Grèce	30	Israël	972
Italie	39	Liban	961
Libye	218	Malte	356
Maroc	212	Monaco	377
Monténégro	382	Slovénie	386
Republique Arabe Syrienne	963	Tunisie	216
Turquie	90		

HEURE UTC :

Heure de la détection de la pollution

POSITION :

Latitude et longitude de la pollution (degrés, minutes et secondes // WGS / 84 Datum).

DIMENSIONS :

Longueur et largeur de la pollution, en kilomètres.

% DE COUVERTURE DE LA ZONE :

Evaluation, par l'observateur, du pourcentage de la zone encadrée et dimensionnée (longueur x largeur) couverte par la pollution.

ZONE MAZOUTÉE :

Zone mazoutée couverte par la pollution, calculée en multipliant la longueur par la largeur et par le pourcentage de couverture.

Exemple :

Longueur x largeur x % couverture

2 km x 1 km x 50%, donne...

[2.0] x [1.0] x [0.5]

= Zone mazoutée = 1 km²

% COUVERTURE D'APPARENCE DES HYDROCARBURES :

Pourcentage affecté à la "zone mazoutée" selon l'apparence de la pollution.

Exemple :

1/2 couverture – Arc-en-ciel - Colonne 2 = 50%

1/4 couverture – Métallique - Colonne 3 = 25%

1/4 couverture – Couleur vraie - Colonne 5 = 25%

VOLUME MINIMUM :

Quantité minimum de la pollution par les hydrocarbures, en mètres cubes. Calculée comme suit :

[Zone mazoutée] x [Valeur minimum de l'épaisseur selon code d'apparence] X [Pourcentage décimal d'apparence].

[1 km²] x [0.3 m³ / km²] x [0.50] = 0.15 m³

[1 km²] x [5.0 m³ / km²] x [0.25] = 1.25 m³

[1 km²] x [200 m³ / km²] x [0.25] = 50 m³

VOLUME MAXIMUM :

Quantité totale minimum = [0.15] + [1.25] + [50] = 51.4 m³

Quantité maximum de la pollution par les hydrocarbures, en mètres cubes.

Calculée comme suit :

[Zone mazoutée] x [Valeur maximum de l'épaisseur selon code d'apparence] X [Pourcentage décimal d'apparence].

$[1 \text{ km}^2] \times [5.0 \text{ m}^3 / \text{km}^2] \times [0.50] = 2.5 \text{ m}^3$

$[1 \text{ km}^2] \times [50 \text{ m}^3 / \text{km}^2] \times [0.25] = 12.5 \text{ m}^3$

$[1 \text{ km}^2] \times [>200 \text{ m}^3 / \text{km}^2] \times [0.25] = > 50 \text{ m}^3$

Quantité totale maximum = $[2.5] + [12.5] + [>50] = > 65 \text{ m}^3$

N° : Même numéro que celui précédemment affecté à la détection de la pollution.

TYPE DE POLLUTION : Type de pollution, comme suit :
 OIL - Hydrocarbures
 CHEM - Produit chimique
 FISH - Huile de poisson ou déchets de poisson
 VEG - Huile végétale ou déchets de végétaux
 OTH - Autres (à développer dans les remarques)
 UNK - Inconnu

DÉTECTION : Détecteur
 SLAR - Radar
 UV - Ultra-violets
 IR - Infrarouges
 VIS - Visuel
 MW - Micro-ondes
 LF - Fluorodétecteur au laser

PHOTO : Photographies de la pollution

VIDÉO : Vidéo de la pollution

FLIR : Observation de la pollution par équipement FLIR

MÉTÉO : Météo au moment de l'observation / détection de la pollution

Vent en surface : Direction et vitesse (en nœuds ou en Beaufort selon normes des autorités nationales)

Couverture nuageuse : Couverture en octas ou description aéronautique (dispersé / couvert) et plafond en pieds

Visibilité : Miles marins ou kilomètres

Etat de la mer : Utiliser le code de description figurant dans les abréviations

Temps : Pluie, neige, voilé, brume, etc.

REMARQUES : Toutes remarques de développement

Note : **Dans toutes les cases des détections / observations inscrire :**

Détecteur 'Y' utilisé et pollution décelée

Détecteur 'N' utilisé mais pas de pollution décelée

Détecteur '-' non utilisé ou indisponible

Annexe 3

Formulaire de notification de pollution et de déversements pouvant être combattus (OMI)

Annexe 2

Formulaire de notification de pollution et de déversements pouvant être combattus (OMI)

1. AUTEUR DU RAPPORT:
- a. Etat auteur du rapport: _____ :
- b. Observateur (organisation/aéronef/plate-forme) : _____ Indicatif _____
- c. Observateur(s)(nom(s) de famille) : 1. _____ 2. _____
2. DATE ET HEURE:
- a. Date (an,mm,jj) b. Heure de l'observation (UTC) : Date _____ Heure _____ UTC
3. LIEU DE LA POLLUTION:
- a. Position de la pollution (Lat/Long) : Début _____ N, _____ O/E _____ N, _____ O/E _____
- b. A l'intérieur/à l'extérieur des eaux territoriales : A l'intérieur _____ A l'extérieur _____
4. DESCRIPTION DE LA POLLUTION:
- a. Type du substance rejetée : _____
- b. Quantité estimée : _____ m³
- c. Longueur (km)
- d. Largeur (km)
- e. Couverture (%)
- f. Zone mazoutée: Longueur _____ km Largeur _____ km Couverture... (km²)
- g. Pourcentage de la zone mazoutée, en fonction de l'apparence (%)
- | | | | |
|-----------------------------|-----------------|--------------|-----------------|
| 1=Reflet | 2=Arc-en-ciel | 3=Métallique | 4: _____ % |
| 1=Reflet | 2=Arc-en-ciel | 3=Métallique | 5: _____ % |
| 4=Vraie couleur discontinue | 5=Vraie Couleur | | Autres: _____ % |
5. METHODE DE DETECTION ET D'INVESTIGATION:
- a. Détection (Visuel, SLAR, IR, UV, Vidéo, MW) : Visuel SLAR IR UV Vidéo MW, LFS, Caméra d'identification, Autres) : LFS Vidéo Cam d'ident. Autres
- b. Déversement observé c. Photographies prises : Observé: Oui/Non Photos: Oui/Non
- d. Echantillons prélevés e. Doit être combattue : Echantillons: Oui/Non Combat: Oui/Non
- f. Autres navires/plates-formes à proximité (Noms) : _____
6. CONDITIONS METEOROLOGIQUES ET ETAT DE LA MER:
- a. Direction du vent b. Vitesse du vent c. Visibilité : Direction _____ Degré Force _____ Bft/Kts Vis _____ kms
- d. Couverture nuageuse e. Hauteur des vagues : Nuages _____ Octa Hauteur des vagues _____ m
- f. Sens du courant : Sens du courant Degré

NOTIFICATION DE REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT D'UN NAVIRE - ARTICLE 6(3) DE MARPOL 73/78

7. NAVIRE EN CAUSE:
- a. Nom : _____
- b. Signal d'appel c. Etat du pavillon : Signal d'appel _____ Etat du pavillon _____
- d. Port d'attache : _____
- e. Type de navire : _____
- f. Position (Lat/Long) : _____ N, _____ O/E _____ N, _____ O/E _____ UTC _____ UTC
- g. Cap h. Vitesse : Cap _____ Degré Vitesse _____ noeuds
- i. Couleur de la coque : _____
- j. Couleur et inscription de la cheminée : _____
- k. Couleur / Description de la superstructure : _____
- l. Nombre de navires OMI : _____
8. INFORMATION PAR CONTACT RADIO:
- a. Contact radio b. Moyens de communication : Contact: Oui / Non Moyens VHF / Tél, _____ Canal / Fréq
- c. Dernier port d'escale : _____
- d. Cargaison e. Dernière cargaison : _____
- f. Prochain port d'escale, temps d'arrivée prévu (an,mm,jj) : _____ ETA _____

e. Déclaration du capitaine/de l'officier de quart

NOTIFICATION DE REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT D'UNE INSTALLATION OFFSHORE

9. INSTALLATION OFFSHORE EN CAUSE:

a. Nom de la plate-forme :

 b. Position (lat/long) : N
O/E
 c. Type de la plate-forme (production/forage etc) :

 d. Nom de la société :

10. INFORMATION PAR CONTACT RADIO:

a. Contact radio b. Moyens : Contact: Oui / Non Moyens: VHF / Téléph,
Canal/Fréq
 c. Contact avec (grade)
 d. Déclarations

11. REMARQUES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

.....

